

HS et HC – 10.30.003

Que fait le logiciel ?

ISAPAYE 2019 V3

SOMMAIRE

1. QUE DIT LA LOI ?	3
2. QUE FAIT LE LOGICIEL ?	3
2.1 Paramétrage pour l'exonération sociale	3
2.1.1 <i>Modification du paramétrage existant</i>	3
2.1.2 <i>Création de données de taux et calculées</i>	5
2.1.3 <i>Création de lignes de réduction de cotisations</i>	5
2.2 Paramétrage pour l'exonération fiscale	5
2.2.1 <i>Création de données de saisies et calculées</i>	5
2.2.2 <i>Création de lignes au net imposable</i>	5
2.3 Mise à jour des Valeurs Collectives	6
2.4 Modification des modèles de bulletin	6
2.5 Mise à jour des plans comptables	7
2.6 Mise à jour des bulletins clarifiés	7
2.7 Mise à jour déclaratif	7
2.7.1 <i>Mise à jour des profils</i>	7
2.7.2 <i>DSN</i>	7

1. QUE DIT LA LOI ?

La loi portant mesures d'urgences économiques et sociales n°2018-1213 en date du 24/12/2018 et parue au journal officiel le 25/12/2018 avance la mise en place de l'article 2 de la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) portant sur l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires et complémentaires du 01/09/2019 au 01/01/2019.



Le décret d'application n'est pas paru à la date à laquelle la documentation et le paramétrage dans le programme sont effectués.

Le programme s'appuie sur un projet de décret et des informations recueillies lors des débats parlementaires. Lorsque que le décret d'application sera définitif, le paramétrage en place sera susceptible d'être adapté.

2. QUE FAIT LE LOGICIEL ?

2.1 Paramétrage pour l'exonération sociale

2.1.1 Modification du paramétrage existant

Explication

- ✓ Les données TEPA existantes avant 2019 permettant le calcul de l'exonération de cotisations salariales ont été modifiées pour s'adapter à la nouvelle exonération au 01/01/2019.
- ✓ Les lignes d'heures supplémentaires et complémentaires entrant dans le champ d'application du dispositif ont été modifiées pour être affectées au compteur **TEPA_VAL.ISA** en date du 01/01/2019.
- ✓ Les lignes de cotisations de Sécurité Sociale impactées par la réduction de charges salariale à compter du 01/01/2019 ont été modifiées pour être affectées aux compteurs **TEPA_SAL11.ISA** et **TEPA_SAL12.ISA**.
- ✓ Les lignes de cotisations de Retraites Complémentaires impactées par la réduction de charges salariale à compter du 01/01/2019 ont été modifiées pour être affectées au compteur **TEPA_SAL11.ISA**.

Liste des données modifiées

Codes des données	Explications
TEPA_MAL01.ISA	Rému Totale - Réduction Salariale
TEPA_SAL03.ISA	Taux Réduction Salariale
TEPA_SAL04.ISA	Taux Réduction - test limite
TEPA_SAL05.ISA	Assiette Réduction - test abattement
TEPA_CSG.ISA	BASE CSG/RDS H Supplem et Complem
TEPA_ABAT.ISA	Coefficient abattement

Liste des lignes d'heures supplémentaires affectées au compteur TEPA_VAL.ISA

Codes des lignes	Code des lignes	Code des lignes	Codes des lignes
H100F_E.ISA	H120.ISA	H150_ANNU.ISA	HSUP150.ISA
H100_A.ISA	H120F_E.ISA	H200_A.ISA	HSUP150F_E.ISA
H105.ISA	H125.ISA	H200_B.ISA	HSUP150_A.ISA
H110.ISA	H125F_E.ISA	HMAJ010_F5.ISA	H_REGIE125.ISA

H110F_E.ISA	H125_ANNU.ISA	HMAJ_010.ISA	H_REGIE150.ISA
H110F_HCR.ISA	H133.ISA	HMAJ_025.ISA	H_REPOS125.ISA
H112_50.ISA	H133F_E.ISA	HMAJ_050.ISA	H_REPOS150.ISA
H112_50F_E.ISA	H133_A.ISA	HMOD_PAYEE.ISA	RAPPEL_HS.ISA
H115.ISA	H150.ISA	HSUP125.ISA	
H115F_E.ISA	H150F_E.ISA	HSUP125F_E.ISA	

Liste des lignes d'heures complémentaires affectées au compteur TEPA_VAL.ISA

Codes des lignes	Code des lignes	Code des lignes
HCOMP.ISA	HCOMP112.ISA	HCOMP125.ISA
HCOMP110.ISA	HCOMP115.ISA	HCOMP_COIF.ISA

Liste des lignes de cotisations de Sécurité Sociale affectées aux compteurs TEPA_SAL11.ISA et TEPA_SAL12.ISA

Codes des lignes	Code des lignes
VIA_ADSP.ISA	VIS_ADSP02.ISA
VIA_APSP01.ISA	VIEIL_TA.ISA
VIA_ADSP02.ISA	VIEIL_TA01.ISA
VIS_ADSP.ISA	VIEIL_TS.ISA
VIS_ADSP01.ISA	VIEIL_TS01.ISA

Liste des lignes de cotisations de Retraite Complémentaire affectées au compteur TEPA_SAL11.ISA

Codes des lignes	Code des lignes	Code des lignes
APP_RETR2.ISA	CEG_VRPE01.ISA	RET_IRCEM1.ISA
BOUL_RET1.ISA	CPCEA001.ISA	RETR_AGRI1.ISA
CAD_CEG1.ISA	CPCEA006.ISA	RETR_AM01.ISA
CAD_RETR1.ISA	ETAM_CEG1.ISA	RETR_APPR.ISA
CAMARCA001.ISA	ETAM_RETR1.ISA	RETR_CAD01.ISA
CAMARCA003.ISA	IRCANTEC01.ISA	RETR_VRPE1.ISA
CBOUL_RET1.ISA	IRCANTEC03.ISA	RETR_VRPE6.ISA
CEG_AM01.ISA	NBOUL_RET1.ISA	RETR_VRPEA.ISA
CEG_C01.ISA	OUV_CEG1.ISA	RETRAITE01.ISA
CEG_NC01.ISA	OUV_RETR1.ISA	

2.1.2 Création de données de taux et calculées

Codes des données	Libellés des données
TEPA2_01.ISA	Taux maxi Réduction Salariale Vieillesse TA
TEPA2_02.ISA	Taux maxi Réduction Salariale Vieillesse TS
TEPA2_03.ISA	Taux maxi Réduction Salariale RCO et CEG
TEPA_MAL03.ISA	Rému Totale Complémentaire – Réduction Salariale 2019
TEPA_SAL11.ISA	Cptr Parts salariales Obligatoires TEPA 2019
TEPA_SAL12.ISA	Cptr Parts Salariales Sécurité Sociale TEPA 2019
INJ_TEPA2.ISA	Coef Inj. Cptr Parts salariales RCO+CEG TEPA 2019

2.1.3 Création de lignes de réduction de cotisations

Codes des lignes de cotisations	Libellés des lignes de cotisations
TEPA_RED11.ISA	Réduction cotisations salariales loi TEPA 2019
TEPA_RED12.ISA	Réduction cotisations salariales loi TEPA 2019 VRP Exclusif

2.2 Paramétrage pour l'exonération fiscale

2.2.1 Création de données de saisies et calculées

Codes des données de saisies et calculées	Libellés des données de saisies et calculées
TEPA2_LIM.ISA	Limite Exonération Fiscale HS/HC TEPA 2019
TEPA2_AJUS.ISA	Ajustement Net Imposable pour valeur HS/HC Exonérées Fiscalement
TEPA2_VAL.ISA	Coût Heures Supplém et Complém Exo TEPA 2019



La donnée **TEPA2_VAL.ISA** fonctionne avec la clôture annuelle fiscale et non sociale. La rémunération prise en compte pour l'année 2019 concerne les heures effectuées à compter du 01/01/2019. Il n'y a donc aucun impact sur le début de l'année fiscale 2019, les heures seront celles effectuées de janvier 2019 à novembre 2019.

2.2.2 Création de lignes au net imposable

Explication

Création de deux lignes au net imposable qui ne s'imprime pas sur le bulletin de salaire :

- une ligne indiquant le montant de l'exonération sur les heures supplémentaires et complémentaires avec une limite de 5 000 € par an
- une ligne pour permettre l'ajustement du montant de l'exonération

Liste de lignes

Codes des lignes de net imposable	Libellés des lignes de net imposable
TEPA2_LIM.ISA	Exonération Fiscale HS/HC TEPA 2019
TEPA2_AJUS.ISA	Ajustement Net Imposable pour valeur HS/HC Exonérées Fiscalement

2.3 Mise à jour des Valeurs Collectives

Les valeurs collectives sont mises à jour en date du 01/01/2019 en **Salaires/Informations/Collectif** dans le thème **10 DIVERS POUR COTISATIONS** pour les données de taux de cotisations et le thème **08 DIVERS AU NET** pour la donnée de saisie :

Codes des données de saisie	Libellés des données de cotisations	Valeurs collectives au 01/01/2019
TEPA2_01.ISA	Taux maxi Réduction Salariale Vieillesse TA	6,90
TEPA2_02.ISA	Taux maxi Réduction Salariale Vieillesse TS	0,40
TEPA2_03.ISA	Taux maxi Réduction Salariale RCO et CEG	4,01
Code de la donnée de saisie	Libellé de la donnée de saisie	Valeur collective au 01/01/2019
TEPA2_LIM.ISA	Limite Exonération Fiscale HS/HC TEPA 2019	5 000

2.4 Modification des modèles de bulletin

Les nouvelles lignes pour le calcul de l'exonération sociale et l'exonération fiscale ont été ajoutés dans les modèles de bulletin :

Codes des lignes	Libellés des lignes	Condition d'insertion	Dans quels modèles de bulletin ?
TEPA2_LIM.ISA	Limite Exonération Fiscale HS/HC TEPA 2019	Au-dessus de la ligne de net imposable REGUL005.ISA .	Dans tous les modèles de bulletin selon les conditions d'insertion sauf pour : <ul style="list-style-type: none"> - Apprentis - Stagiaires en entreprise et 6 mois - Employé de maison - Gérant
TEPA2_AJUS.ISA	Ajustement Net Imposable pour valeur HS/HC Exonérées Fiscalement		
TEPA_RED11.ISA	Réduction cotisations salariales loi TEPA 2019	Au-dessus de la ligne de cotisation CSG002.ISA si la ligne TEPA_RED2.ISA ou TEPA_RED3.ISA sont présentes.	
TEPA_RED12.ISA	Réduction cotisations salariales loi TEPA 2019 VRP Exclusif	Au-dessus de la ligne de cotisation CSG008.ISA si la ligne TEPA_RED2E.ISA ou TEPA_RED3E.ISA sont présentes.	

2.5 Mise à jour des plans comptables

Les plans comptables en créateur ISA sont mis à jour en automatique afin d'affecter les deux lignes de réduction salariale **TEPA_RED11.ISA** et **TEPA_RED12.ISA** et les deux lignes de net imposables **TEPA2_LIM.ISA** et **TEPA2_AJUS.ISA**.

2.6 Mise à jour des bulletins clarifiés

Aucune rubrique pour la réduction salariale n'est prévue à ce jour pour le bulletin clarifié. La ligne de réduction salariale sera présentée seule.

2.7 Mise à jour déclaratif

2.7.1 Mise à jour des profils

- ✓ Activation du code **CTP 003** "Réduction salariales Heures supplémentaires".
- ✓ Les profils de Sécurité Sociale ont été mis à jour pour prendre en compte les nouvelles lignes de réduction de cotisations **TEPA_RED11.ISA** et **TEPA_RED12.ISA** sous le code **CTP 003** pour l'URSSAF et à vide pour la MSA :

Codes des profils	Codes des profils
SECU_SOC.ISA	SECU_VRP02.ISA
SECU_SOC01.ISA	SECU_VRP12.ISA
SECU_SOC02.ISA	SECU_MSA.ISA
SECU_SOC10.ISA	SECU_MSA02.ISA
SECU_SOC11.ISA	SECU_MSA08.ISA
SECU_SOC12.ISA	SECU_MSA09.ISA
SECU_VRP01.ISA	

2.7.2 DSN

Mise à jour de la liste DSN (pour permettre de déclarer la réduction salariale des dossiers à la MSA) :

DSN_LISTE_VIEILLESSE_TA : "Liste des lignes vieillesse TA"

Cette documentation correspond à la version 10.30.003. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.